



HAL
open science

Edito: Juan Carlos, le roi de la démocratie tourne la page

Pierre Cambot

► **To cite this version:**

Pierre Cambot. Edito: Juan Carlos, le roi de la démocratie tourne la page. 2014, pp.1-4. hal-04128635

HAL Id: hal-04128635

<https://univ-pau.hal.science/hal-04128635>

Submitted on 14 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Juan Carlos 1^{er}, roi d'Espagne depuis le 22 novembre 1975, a abdiqué le 18 juin 2014.

Affaibli tant par l'âge et les ennuis de santé que par les scandales et affaires le concernant soit directement (chasse à l'éléphant, relation extraconjugale) soit indirectement (Scandale Noos dans lequel est impliqué son gendre et sa fille), le roi a donc choisi l'heure de sa sortie de la vie publique.

Les difficultés récentes rencontrées par le roi ne doivent toutefois pas occulter l'immense apport de celui-ci à la démocratie espagnole.

Rompant avec les tumultueux rapports que la démocratie et la monarchie avaient pu entretenir par le passé, Juan Carlos a su, par sa seule personne, réinterpréter la fonction royale en débarrassant la Couronne de son héritage politiquement réactionnaire et en recueillant l'adhésion de l'essentiel des acteurs socio-politiques espagnols.

Elevé depuis l'enfance dans l'ombre de Franco qui en fit son successeur, Juan Carlos était à la mort du Caudillo, un chef d'Etat sans relief. Cristallisant tout à la fois l'hostilité des monarchistes qui lui reprochait d'avoir usurpé le trône à son propre père et celle des courants libéraux qui dénonçait l'essence franquiste de sa fonction, Juan Carlos n'avait pas non plus la dimension historique de son prédécesseur.

Néanmoins, par une intelligence politique remarquable, Juan Carlos allait renverser tous les préjugés. Dès son discours d'investiture, il affirma qu'une « *étape nouvelle* » s'ouvrait pour l'Espagne et qu'il entendait être le « *roi de tous les espagnols* ».

La transformation de l'intérieur des institutions espagnoles était en marche.

Assisté de Torcuato Fernandez Miranda – qui avait été tuteur puis Professeur du futur roi – à la présidence des Cortes et d'Adolfo Suarez à la Président du Gouvernement, le roi pouvait alors entreprendre de réformer en profondeur la légalité franquiste tout en respectant les fondements de cette dernière.

C'est ainsi que la loi pour la réforme politique était adoptée par les Cortes franquistes le 18 novembre 1976 et soumise à référendum le 15 décembre 1976. Huitième loi fondamentale du régime, cette loi ne se présentait formellement que comme une simple modification de l'ordonnement juridique en place. Sur le fond, à l'inverse, elle recelait les ferments d'un changement radical de régime. Tout en abrogeant les principes de base de l'état franquiste et en suspendant le statut des pouvoirs étatiques, elle prévoyait, en effet, l'élection démocratique des nouvelles Cortes qui, à leur tour, étaient habilitées à procéder à une révision constitutionnelle.

Associée dans le même temps à la consécration d'un véritable pluralisme, parti communiste inclus, à la disparition de la censure, à la reconnaissance de la liberté syndicale ou encore à la dissolution du *movimiento nacional* (parti unique franquiste), cette profonde réforme des institutions franquistes permit le passage « *de la loi à la loi en passant par la loi* » selon la formule de Fernandez Miranda.

Simultanément, convaincu de la nécessité d'asseoir la légitimité de son fils, Don Juan, père du roi, renonçait le 14 mai 1977 au trône qu'aurait dû lui offrir le respect des règles de succession. L'instauration franquiste se convertissait ainsi en restauration. Don Juan offrait, ce faisant, à Juan Carlos la légitimité traditionnelle qui lui faisait défaut jusque là.

La fonction royale fut naturellement préservée par l'assemblée constituante élue le 15 juin 1977 qui lui consacra le Titre II de la Constitution espagnole approuvée par référendum le 6 décembre 1978 à la majorité des 87,79 % des suffrages exprimés. A défaut d'être monarchistes, les espagnols manifestaient ainsi leur profond attachement au « juan carlisme ».

La légitimité traditionnelle du roi se voyait profondément confortée par la légitimité démocratique que lui reconnaissait la nouvelle norme fondamentale espagnole.

N'étant pourvu par la Constitution ni du pouvoir exécutif comme aux Pays-Bas (art. 42) ni du pouvoir législatif comme en Belgique (art. 37), le roi d'Espagne est néanmoins érigé au rang de Chef de l'Etat, « *symbole de son unité et de sa pérennité* » (art. 56). Il devient même « *l'arbitre et le modérateur du fonctionnement régulier des institutions (et) le plus haut représentant de l'État espagnol dans les relations internationales* ». Ce rôle de ciment de la société plurielle et centrifuge espagnole est conforté lors du serment du roi à l'occasion duquel celui-ci jure « *de faire observer la Constitution et la loi et de respecter les droits des citoyens et des communautés autonomes* » (art. 61).

Ces fonctions symboliques vont évidemment accéder à une dimension supérieure à l'occasion de la tentative du coup d'Etat militaire du 23 février 1981. Tandis que les chars étaient déployés dans certaines villes d'Espagne et que les parlementaires et le Gouvernement étaient pris en otage alors qu'ils se trouvaient dans les Cortes, Juan Carlos, vêtu de l'uniforme de Chef suprême des forces armées, prononça dans la nuit du 24 février une allocution télévisée par laquelle il confirmait l'attachement de la Couronne à la Constitution. Ramenant les militaires dissidents à la raison, Juan Carlos se posait là encore comme l'unique autorité disposant d'une influence de nature à fédérer les plus antagonistes des secteurs de la société espagnole.

Cette logique démocratique de l'action du monarque ne fut plus jamais démentie. C'est ainsi qu'il ne manifesta pas la moindre difficulté lorsqu'il s'agit de promulguer la loi sur le divorce de 1981, la loi sur l'organisation de l'enseignement en 1984, la loi dépénalisant partiellement l'avortement en 1985 ou encore la loi de 2005 sur le mariage homosexuel pourtant vouées aux gémonies par les secteurs les plus conservateurs de la société espagnole.

Politiquement, ensuite, ses rapports avec les premiers ministres successifs furent généralement cordiaux et, en aucune façon, tributaires de la couleur politique du locataire de la Moncloa. A l'échelle internationale, encore, il soutint la réintégration de l'Espagne dans le concert des nations démocratiques via l'adhésion à l'OTAN (1982) et l'intégration dans les communautés européennes (1986).

Socialement et économiquement, enfin, il accompagna la formidable mutation de la société espagnole qui, au tournant des années 80, s'est convertie en référence culturelle dans le même temps qu'elle rejoignait le niveau de richesse par habitant de ses voisins européens.

Par un effet miroir, toutefois, la fin du règne de Juan Carlos fait écho à la fin du rêve espagnol.

L'éclatement de la bulle immobilière et l'aggravation brutale du taux de chômage dépassant même les 26 % de la population active (55,5 % de chômeurs chez les moins de 25 ans) ramena l'Espagne dans le camp des pays d'émigration. Plus encore, associé à un très faible taux de natalité (1,3 enfants par femme mais 1,1 par femme espagnole), l'Espagne perd des habitants depuis 2012. Outre les ressortissants étrangers qui sont majoritaires à quitter le pays, les nationaux concernés par ce phénomène sont la plupart du temps jeunes et diplômés révélant par là un profond malaise du tissu économique espagnol. D'importantes réformes structurelles mettent, par ailleurs, à mal des ménages déjà très fortement endettés et confrontés à l'effondrement du marché immobilier.

Socialement, ensuite, certaines fractures réapparaissent sous la forme de conflits de mémoire liés à la guerre civile ou à l'occasion des débats ouverts par le Gouvernement Rajoy pour réformer dans un sens très conservateur le droit de l'avortement.

Enfin, devant l'ensemble de ces difficultés, le spectre du séparatisme régional ressurgit sous l'influence des acteurs politiques catalans.

Pour autant, il serait faux de considérer que Juan Carlos a été poussé malgré lui hors du trône. Bien au contraire, c'est exactement au moment où l'Espagne doit se redécouvrir un vouloir vivre collectif que Juan Carlos a décidé qu'il était temps de tourner la page de sa génération « *pour une plus jeune prête à faire les réformes et à affronter les défis pour ouvrir une nouvelle ère d'espérance* ». A l'instar de l'équipe nationale de football, la monarchie espagnole avait juste besoin de se renouveler au moment où s'amorce un nouveau cycle social et économique.

Felipe VI, fils de Juan Carlos, incarne cette nouvelle page de la monarchie espagnole. Préparé de longue date à l'exercice de la fonction royale, sportif et polyglotte, mariée à une roturière ancienne journaliste et absent des tabloïds, le nouveau roi dispose d'une personnalité consensuelle qui doit lui permettre d'être, comme son père, le roi de l'unité espagnole.

Certes, le contexte est beaucoup plus difficile mais des motifs d'espérance demeurent.

Contrairement à ses voisins européens, l'Espagne, au prix de très importants efforts, est parvenue à améliorer sa compétitivité depuis le début de la crise. Par le faible niveau des salaires notamment, l'économie espagnole est redevenue attractive pour les investissements étrangers de la même façon qu'elle a gagné des parts de marché à l'exportation dans différents secteurs tels que celui de l'agroalimentaire ou de l'automobile.

La balance commerciale est aujourd'hui excédentaire et les prévisions de croissance sont revues à la hausse pour 2014 et 2015. Même le chômage connaît une légère décrue.

Si Juan Carlos a été le roi de la démocratie et du progrès social, il faut souhaiter à Felipe VI d'être celui du renouveau de l'Espagne...

Quelques changements à la gauche du paysage politique espagnol

Le PSOE traverse une période difficile. Il est peu de dire qu'il a subi de véritables déroutes lors des dernières échéances électorales.

Laminé lors des élections locales du 22 mai 2011 où il a perdu notamment les communautés autonomes d'Aragon, des Asturies ou de Castille La Manche, il n'a pas été plus heureux lors des élections législatives du 20 novembre 2011 où il n'obtient que 28,7 % des voix pour 110 sièges soit son plus mauvais score depuis le retour de la démocratie. Notamment, il n'est arrivé en tête que dans les provinces de Barcelone et Séville. Les élections européennes du 25 mai 2014 confirmèrent cet effondrement puisque le PSOE n'a recueilli que 23 % des suffrages. Pour mémoire, le PSOE avait atteint, aux élections législatives de 2008, 43,84 % des voix et remporté 169 sièges. La chute est donc particulièrement brutale.

C'est dans ce contexte très délicat que, à des fins évidentes de renouveau, Pedro Sánchez Pérez-Castejón est désigné en juillet 2014 comme nouveau secrétaire général du PSOE. Ce jeune député madrilène (42 ans) aura donc la lourde tâche d'enrayer le déclin de son parti.

Corrélativement, les déçus du socialisme ont, au moins en partie, conforté une gauche moins conventionnelle.

C'est ainsi que Izquierda Unida – coalition dominée par le parti communiste – a connu un sursaut inattendu lors des élections de novembre 2011 en remportant 9 sièges supplémentaires pour un total de 11 députés.

Les élections européennes, pour leur part, ont indiscutablement été marquées par le succès d'un nouveau parti politique – Podemos – qui se présente comme étant une alternative citoyenne aux partis politiques institutionnels. Projeté sur le devant de la scène politique en obtenant 5 sièges et en devenant ainsi la quatrième formation espagnole, cette soudaine apparition – qui s'inscrit malgré tout dans la droite ligne du mouvement contestataire des indignés – a suscité un certain émoi au sein de la classe politique espagnole. Les attaques directes contre Pablo Iglesias, dirigeant de ce parti, ou les rumeurs de financement occulte en provenance du Venezuela révèlent l'inconfort des partis traditionnels qui peinent à offrir de l'espoir et des solutions crédibles aux espagnols confrontés à des difficultés sociales et économiques sans précédent durant l'ère démocratique.